

Département d'Indre et Loire
Commune de Channay sur Lathan

ARRÊTÉ DE PERMISSION DE VOIRIE
N° 01/2025 – Du 13/01/2025 au 14/02/2025

Chemin communal n°12, lieu-dit Les Pelouses
Commune de CHANNAY-SUR-LATHAN

LA MAIRE DE CHANNAY-SUR-LATHAN,

VU la demande en date du 07 janvier 2025 par laquelle l'entreprise Comptoir des Bois de Brive, 37260 MONTS, sollicite l'autorisation de déposer et charger du bois sur le domaine public.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983.

VU le code de la voirie routière,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route,

VU l'arrêté interministériel du 6 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

CONSIDÉRANT qu'en raison de ces travaux il y a lieu de prescrire des mesures particulières,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : l'entreprise Comptoir des Bois de Brive est autorisée à occuper le domaine public comme énoncé dans sa demande, à charge pour l'entreprise de se conformer aux dispositions des articles suivants.

Motif d'occupation : enlèvement de bois en bord de chemin rural

Lieu de l'occupation : Chemin Rural n°12, Les Pelouses

Date de début et de fin : du 13/01/2025 au 14/02/2025

ARTICLE 2 : Pendant cette période le bénéficiaire prendra toutes les précautions nécessaires afin de garantir la sécurité des usagers, et de garantir le bon état du chemin rural n°12 et de ses abords.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité de l'occupation du domaine public.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la chef du Service Territorial d'Aménagement du Nord-Ouest de Langeais,
- Monsieur le commandant de gendarmerie d'Indre-et-Loire et la brigade de Savigné-sur-Lathan,
- Madame la Directrice Départementale des Territoires à Tours.
- Monsieur le commandant de la CRS n° 41 à Saint-Cyr-sur-Loire,
- Monsieur le Directeur des Services Départementaux d'Incendie et de Secours – ZA « La Haute Limougère » – 37230 Fondettes.
- Monsieur le président du Syndicat des Transporteurs routiers du Centre.
- Monsieur le président de la Fédération nationale des transports de voyageurs.
- L'entreprise Comptoir des Bois de Brive

à CHANNAY-SUR-LATHAN, le 09 janvier 2025

La maire,
Isabelle MÉLO


Pour le Maire absent
L'Adjoint,

